

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

**1. Identification de l'entité adjudicatrice :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.  
Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice : Pouvoir adjudicateur exerçant une activité d'opérateur de réseaux  
Groupement de commandes : Non

**2. Procédure :**

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**3. Objet de l'accord-cadre :**

**Réhabilitation ou renouvellement sans tranchée des réseaux publics d'assainissement et d'eaux pluviales du territoire de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2023 – 2026**

**4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :**

La présente consultation concerne des travaux de réhabilitation ou de renouvellement par technique sans tranchée des réseaux publics d'assainissement et d'eaux pluviales du territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les travaux consistent notamment dans :

- Le curage et fraisage des réseaux avant inspection caméra ou réhabilitation ;
- L'inspection vidéographique des collecteurs avant et après travaux ;
- Les réparations ponctuelles : interventions au robot multifonctions (fraisage) ou injection de résine ;
- La rénovation par chemisage continu (gainage) des collecteurs et des branchements et étanchement des piquages de branchements à l'intérieur des collecteurs ;
- La réhabilitation des regards : traitement de l'étanchéité par injection de résine et ragréage des surfaces dégradées.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) et le document financier, onglet Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Il s'agit d'un accord-cadre de travaux.

- Code nuts FRF12 ;
- Les prestations pourront ainsi avoir lieu sur l'ensemble des sites gérés par Saint-Louis Agglomération, sur son territoire.



## 5. Forme de l'accord-cadre :

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 - 1 ; R2161 - 1 à 6 et R2161 - 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par l'entité adjudicatrice. Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée globale de l'accord-cadre, dans les limites suivantes :

Montant minimum de commande : 160 000 € HT

Montant maximum de commande : 1 600 000 € HT

## 6. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
45 23 24 10 - 9	Travaux d'assainissement
45 23 24 11 - 6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées

## 7. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans fermes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Il n'est pas reconductible.

Le(s) délai(s) d'exécution des travaux est(sont) précisé(s) dans les bons de commande émis, dont la notification vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

## 8. Conditions de la consultation :

➤ Durée de validité des offres : 4 mois.

➤ Prestation divisée en lots : Non

Il n'est pas prévu de découpage en tranches ou d'allotissement. Allotir rendrait techniquement plus complexe et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

➤ Les variantes sont exigées : Non

➤ Options au sens du droit européen :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) seront identiques au présent accord-cadre. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre
- Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

➤ L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

➤ Modalités de financement : Les prestations seront financées par SAINT-LOUIS Agglomération.

➤ Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.  
Délai global de paiement : 30 jours.



- Les prix sont fermes du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 puis révisables dans les conditions du CCAP.
- Cautionnement et garanties exigées : Sans objet
- Une avance sera accordée dans les conditions prévues à l'accord-cadre (voir CCAP).

#### 9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
  - Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent accord-cadre. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.
  - Preuve de qualification FNTP 5211, 5212, 5221, 5222, 5241, 2321 ou équivalent, et certification de type NF 390 « Systèmes de canalisations plastiques pour la rénovation des réseaux d'assainissement » ou équivalent.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### 10. Conditions de participation :

Marché réservé : Non  
 Réduction du nombre de candidats : Non  
 La consultation comporte des tranches : Non  
 Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
 Visite obligatoire : Non

#### 11. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

#### 12. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.



La responsabilité de l'entité adjudicatrice ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

### 13. Renseignements complémentaires :

Pour connaître les modalités de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

### 14. Date limite de réception des offres :

**Vendredi 28 octobre 2022 à 12h00**

### 15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

**Mercredi 28 septembre 2022**

